



## Besoin d'un permis de construire ou non?

Par **clairondulac**, le 16/11/2009 à 17:25

Bonjour,

Bonjour,

AI je besoin d'un permis de construire pour une piece rapportee de 16m touchant la maison existante, mais sans ouverture communicante avec celle ci , (Acces uniquement de l'exterieur) ??

Merci pour votre aide, la dde me cherche des poux ....

Par **Tisuisse**, le 16/11/2009 à 23:15

Bonjour,

La réponse est OUI et 'est en mairie que vous devez aller pour ça.

Par **elydaric**, le 20/11/2009 à 14:39

Pour une extensionde mois de 20m<sup>2</sup> de SHOB, vous devrez déposer une déclaration préalable.

Toutefois, si l'extension modifie le volume du bâtiment [s]et[/s] si vous percez ou agrandissez des ouvertures sur la façade, vous serez assujetti à un permis de construire